



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Le Directeur de Cabinet

Paris, le 01 FEV. 2010

N/Réf : CI/607024

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 18 janvier 2010, vous avez appelé l'attention du Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sur les mutations dans l'intérêt du service envisagées dans la perspective de la prochaine rentrée.

Comme vous le savez, ces mutations ont pour objet d'adapter la dotation en personnel enseignants des lycées aux besoins disciplinaires résultant de la carte de formations proposée par l'autorité académique. Or, cette offre de formations est appelée à évoluer chaque année, faisant écho à l'évolution des attentes des élèves et des familles, et à un contexte plus général de nécessaire adéquation entre emploi et formation.

Dans ce cadre, il peut advenir qu'un lycée soit conduit à constater une dotation supérieure à ses besoins dans certaines disciplines, alors que des besoins dans cette même discipline sont identifiés dans un autre établissement. L'ajustement des dotations est dans ce cas la condition indispensable pour faire face à cette évolution.

Je suis pleinement conscient des difficultés personnelles que peut entraîner une mobilité géographique rendue nécessaire pour l'intérêt du service. C'est pour cela que les mutations seront conduites avec toute l'attention nécessaire vis-à-vis des personnels concernés, afin d'examiner toutes les solutions envisageables.

.../...

Monsieur Jean-Marie LE BOITEUX
Secrétaire général
SNETAP-FSU
CFPPA Brioude Bonnefont
43100 FONTANNES

A cette fin, j'ai demandé à mes services, dans le respect des procédures ayant trait au fonctionnement des commissions administratives paritaires, de favoriser la recherche de solutions locales avec l'aide des services compétents de la Direction Régionale, de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Ceux-ci recevront les agents concernés qui le demandent. J'ai également demandé que des congés individuels formation soient réservés afin de permettre aux agents qui le souhaiteraient de se reconvertir dans des champs disciplinaires pour lesquels les besoins restent élevés et non couverts.

Je suis bien évidemment disposé à ce que les situations individuelles pour lesquelles il apparaîtrait qu'aucune solution satisfaisante ne peut être identifiée, donne lieu à un report de la mutation dans l'intérêt du service.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pascal VINE

